

- Le dispositif « Balotilo » sera la solution de vote, accessible sans téléchargement préalable. Les représentants des associations locales (clubs) et des établissements voteront via la messagerie de leur smartphone, tablette ou ordinateur.

Seuls les représentants des associations locales (clubs) et des établissements auront accès à l'« Balotilo ».

- Un test aura lieu le 02 mars de 18h00 à 20h00 pour les représentants qui seront disponibles et qui souhaitent y participer, afin de tester les connexions et la prise en main de l'outil de vote.